

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2003-356 R1</b>		Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>8 juin 2005</b>	Page : <b>1/1</b>
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>2003-356 édition originale</b>		
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>AIRBUS SAS</b>			Type(s) de matériel(s) : <b>Avions A300 et A300-600</b>		
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145					
Chapitre ATA : <b>53</b>		Objet : <b>Fuselage - Semelles inférieures du portique n° 4 entre les cadres FR 51 et FR 54</b>			

#### AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 2003-356 qui est remplacée par la CN F-2005-091.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-4749 du 31 mai 2005.

#### DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

**Edition originale** : Dès réception à compter du 17 septembre 2003  
**Révision 1** : 18 juin 2005